

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires;

## A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.  
 3 — 45 — — Express.  
 3 — 20 — — matin, Express-Poste.  
 10 — 23 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.  
 11 — 51 — — matin, Omnibus.  
 6 — 6 — — soir, Omnibus.  
 9 — 20 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
 Six mois, — 10 » — 13 »  
 Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

L'arrivée du grand-duc Constantin en France enlève à tous les faits diplomatiques qui se produisent le peu d'intérêt qu'ils ont en ce moment. L'affaire de Neuchâtel pâlit en présence du frère du Czar Alexandre, et la question du Monténégro semble passablement insignifiante à côté des félicitations qu'échangent nos populations avec le grand-amiral de l'Empire russe et le général Tolleben. — Havas.

On mande de Jassy, en date du 18 avril, par voie télégraphique, au *Constitutionnel* :

« M. le baron de Talleyrand, est arrivé ici, après avoir traversé la Moldavie, aux cris de : *Vive l'Empereur ! vive la France ! vive l'union !* »

« A Bake, où plus de trois mille personnes sont venues à sa rencontre, les chevaux ont été dételés de sa voiture, qui a été traînée à bras jusqu'à sa maison. A Roman, à Jassy et sur toute la route, la réception a été des plus chaleureuses. »

Nous lisons dans la correspondance de Paris, du *Journal de Francfort* :

« Le prince Daniello n'avait été nullement invité par l'Empereur à se rendre à Paris. L'Empereur et son gouvernement voyaient même quelques raisons pour que ce voyage ne se fit pas, dans ce moment où des questions intéressantes l'avenir du Monténégro se traitaient à Constantinople, et ils ne les avaient pas laissés ignorer au prince lui-même. Malgré les communications qui lui avaient été faites à ce sujet, le chef des Monténégrins ayant persisté dans son projet de venir à Paris, ne pouvant qu'y être bien accueilli. L'Empereur a été sensible à l'hommage que le prince Daniello venait lui rendre, et l'a reçu avec beaucoup de courtoisie. Si le prince avait espéré faire transporter de Constantinople à Paris l'examen et le jugement des questions qui l'intéressent, il a été promptement et nettement dérompé par les paroles de l'Empereur et du comte Walewski; mais, à part cette satisfaction politique qui ne pouvait pas lui être accordée, il n'a qu'à se

louer de son séjour ici. Il a été plusieurs fois invité aux Tuileries et aux affaires étrangères, et l'on s'est empressé de lui rendre ce séjour aussi agréable que possible. Le prince avait beaucoup remarqué et admiré un très-beau portrait de l'Empereur Napoléon à cheval et de grandeur naturelle, en tapisserie des Gobelins. L'Empereur s'est fait le plaisir de lui en offrir un tout pareil. C'est une des plus magnifiques œuvres des Gobelins. Le prince s'est montré très-touché et très-heureux de ce cadeau de l'Empereur.

« Lorsque le prince Daniello est arrivé à Paris, il portait toujours le costume de son pays, qui a beaucoup de caractère, et il le portait avec une certaine bravoure qui ne manquait pas d'élégance. Il a pris, depuis quelques jours, l'habillement parisien, au complet. Pantalon, paletot, chapeau rond, rien n'y manque, et, franchement, cela ne lui conserve pas ce que son allure avait de décidé et de fier sous le costume national. Il avait cet habillement bourgeois, qui rappelle peu le chef des âpres et braves Monténégrins, lorsqu'il alla rendre, avant-hier vendredi, sa première visite à Mehemet Bey, ambassadeur de Turquie. Les observations et les conseils de M. le comte Walewski n'avaient pas peu contribué à le déterminer à faire cette visite. »

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 22 avril. — Le *Globe* confirme la nouvelle donnée par le *Shipping-Gazette*, que le cabinet anglais, sur les réclamations réitérées des colons, hésite à présenter au parlement le projet de traité anglo-français, relatif aux pêcheries de Terre-Neuve.

Berne, 23 avril. — Le docteur Kern a été retenu à Bâle par une légère indisposition; il arrivera, dit-on, dans la soirée à Berne.

Un grand nombre de déserteurs royalistes rentrent à Neuchâtel sans être inquiétés.

Copenhague, 22 avril. — Le *Faædrelander* annonce l'envoi d'une note circulaire de la Suède, en réponse à la circulaire anti-scandinave de M. de Scheele. Cette note contient les protestations les plus énergiques à l'endroit de la circulaire danoise.

## FEUILLETON

## THOMAS COQUILLE.

## HISTOIRE D'UN MATELOT.

(Suite et fin.)

Cependant Thomas Coquille était au septième ciel, et Marguerite au cinquième pour le moins.

— Sans toi, Faisan-d'Or, disait le matelot, j'étais masqué; tu m'as déhalé d'un fameux pétrin.

Les causeries recommencèrent de plus belle :

— Hé bien ! s'écriait le marin, tout ceci me raccommode avec la terre. Mais quand je partis de Bordeaux sac au dos, sur l'avis du capitaine Pompillan, et contre l'idée de maître Brinde-Zingue, je n'étais pas content. Je voulais venir par eau : — Pas moyen qu'on me dit... Ça me défrissait. Au bout de trois lieues, je vois passer une diligence. — « Voilà qui prend des passagers, que je me dis : — « Conducteur ! y a-t-il place ? — Non ! complet ! qu'il répond. » J'étais fatigué, je vas dans une ferme pour chercher un cheval, il n'y en avait pas à mon service. On m'indique un maréchal-ferrant dans un petit endroit. Pour six francs il me loue une bourrique, ça n'allait ni de l'avant ni de l'arrière... Quelle navigation ! Je tape dessus à coups de canne, la bête commence à tanguer et à rouler.

— Si tu crois qu'un fin matelot se laissera flanquer en bas... plus souvent ! Je la croche au crin de la tête et de la

queue, et allez donc ! Mais voilà ma vilaine bêta qui saute un fossé, puis un autre, puis elle m'abordait à tous coups contre les arbres, les maisons; mon sac tombe d'un bord, mon étui de l'autre... Je ne fais ni une ni deux, je me jette à la mer, s'entend à plat pont par terre. Elle avait de l'aire, je faillis me rompre le cou, je m'écorchai les genoux, les mains; me voilà pour deux jours sur le flanc dans un cabaret de campagne. Heureusement encore qu'on repêcha le cheval dans une prairie et qu'on le ramena de ma part chez l'autre maréchal-ferrant.

Enfin, la diligence du surlendemain m'emmena, mais, à trois ou quatre lieues d'ici, elle vire de bord. Je demande ma route : elle filait le cap sur Paris, laissant cet endroit-ci sur tribord.

J'ai fait le reste de la route à pied; comme un soldat. Marche aujourd'hui, marche demain; à force de marcher, on fait beaucoup de chemin. Si on ne tombe pas, on n'a pas la peine de se ramasser. C'est comme ça qu'on dit sur le gaillard d'avant, quand on y conte des contes, le soir au vent de la misaine.

Maître Brinde-Zingue en sait des rocamboles pareilles, toute une cargaison !

De façon qu'allant à pied comme un pousse-caillou, je marronnais contre cette invention d'avoir quitté la *Bonne-Suzanne*. Et je pensais : « A quoi c'est-il bon qu'il y ait tant de terre que ça ? » Hormis des ports

Tous les bruits qui circulent au sujet de la nomination aux ministères vacants sont complètement dénués de fondement.

Trieste, 23 avril. — D'après les nouvelles de Constantinople du 17, la Porte relèguerait Ferhad-Pacha et Ismail-Pacha, tous deux compromis dans l'affaire de l'expédition du *Kangaroo*, le premier à Brush, le second à Ismid.

La commission du gouvernement grec serait, dit-on, contraire au projet français relatif à l'établissement d'une institution de crédit. Le gouvernement a recommandé une étude approfondie de la question. — Havas.

## FAITS DIVERS.

— Les lettres de Toulon, du 20, ne font qu'ajouter quelques détails à ce que le télégraphe a fait connaître de l'arrivée du grand-duc Constantin dans ce port.

Dès le matin, on savait que l'escadre russe ferait son entrée dans la journée. Les huit vaisseaux composant l'escadre française attendaient le signal pour se paviser et tirer les salves réglementaires, ainsi que les autres bâtiments de guerre qui se trouvaient sur rade.

Les troupes d'infanterie et de marine étaient sous les armes, et les curieux garnissaient tous les points de la rive, tandis que de nombreuses embarcations sillonnaient la rade.

L'escadre russe était en vue avant midi; mais le grand-duc Constantin ayant désiré visiter l'extérieur de la rade, ce n'est qu'à trois heures que la frégate à roues *l'Olaff*, à bord de laquelle était le prince, a fait son entrée, bientôt suivie du *Viborg*, vaisseau à hélice, de petit échantillon, et de deux frégates, le *Polkan* et le *Castor*. Les contre-amiraux Behrends et Glassepop accompagnent S. A. I.

Au moment où *l'Olaff* s'est engagé entre les deux lignes de vaisseaux français, ceux-ci se sont pavisés et les matelots montés sur les vergues ont fait entendre les vivats réglementaires en même temps que les salves d'artillerie ébranlaient la rade. Le plus beau temps a favorisé cette entrée. Bientôt la divi-

pour faire de l'eau et des vivres, et quelques îles une fois le temps, dessus quoi il pousserait des arbres pour construire des navires, m'est avis que ça serait suffisant. Mais comme les plus beaux poissons sont en pleine mer, les baleines, les dorades, les bonites, pas vrai? de même c'est en pleine terre que sont les plus aimables gentilles demoiselles comme vous, M<sup>lle</sup> Marguerite, sans vous offenser, puisqu'on a publié nos bans.

Et Marguerite se prit à rire de bon cœur en s'entendant comparer ainsi à une baleine.

— Mon mariage, parlez-moi de ça, reprit Thomas Coquille, sera fait, comme au Sénégal, en un temps et deux mouvements.

— A propos du Sénégal, interrompit mon oncle qui passait par là, vous avez un vieux compte à régler avec moi.

— Comment ça? demanda le marin.

— Avez-vous oublié, reprit mon oncle, que lors de votre première visite il fut convenu que nous parlerions du Sénégal une autre fois.

— Oh! pour ça, M. Lefranc, tant qu'il vous plaira.

— Mais à quelle époque êtes-vous allé dans ces parages?

— Depuis la paix, M. Lefranc, à bord de la *Bonne-Suzanne*. Après la campagne de la mer du Sud, nous avons fait trois ou quatre voyages à la côte pour la traite des gommés et du morfil. Le capitaine Pompillan nous mena chaque fois au bas de rivière de Saint-Louis. C'est

sion a répondu au salut français, et le canot impérial français, ayant accosté le navire que montait le grand-duc, celui-ci y a pris place et a été conduit à terre. Le général Totleben l'attendait sur le rivage, et le prince, accueilli par le préfet maritime, est monté en voiture pour se rendre à l'hôtel de la préfecture. M. le vice-amiral Trehouart et les deux contre-amiraux suivaient dans d'autres voitures. Les troupes de marine, formant la haie, ont paru surtout attirer l'attention de S. A. I. par leur belle tenue.

Le soir, un dîner de quarante couverts a été donné par le sénateur préfet maritime.

La foule était considérable aux abords de la préfecture maritime. Le grand-duc n'était pas inconnu à la population toulonnaise. Il avait déjà visité Toulon en 1846, mais il n'avait alors que dix-neuf ans; aujourd'hui, c'est un homme de trente ans, de taille élevée, mais bien prise; il a la barbe blonde, la physiologie intelligente; seulement on ignorait qu'il portât des lunettes.

Son séjour à Toulon paraît devoir se prolonger jusqu'au 25. Son Altesse Impériale veut tout voir, et il y a beaucoup à voir dans ce bel arsenal.

— A la date du 21, on nous mande que, la veille au soir, les musiques maritimes et militaires, et les chœurs de la société artistique se sont fait entendre sous les fenêtres du grand-duc.

Le matin, le Prince a visité d'abord l'arsenal, puis les ateliers du port, et, dans l'après-midi, il devait faire une visite à l'escadre française.

Le grand-duc Constantin se proposait d'aller voir en détail les ateliers de la Seyne et de la Ciotat. Son Altesse Impériale a dû assister mercredi à une représentation théâtrale, et jeudi à un bal qui lui est offert par M. le vice-amiral, préfet maritime.

— On lit dans le *Pays* :

On assure que la grande revue qui aura lieu au Champs-de-Mars, à Paris, pendant le séjour de S. A. I. le grand-duc Constantin, comprendra toutes les troupes composant l'armée de Paris et la garde impériale.

Une nombreuse réunion de négociants et de manufacturiers a eu lieu mardi, dans l'après-midi, à l'hôtel-de-Ville de Manchester; cette réunion avait pour objet de former une association qui se proposerait d'encourager la culture du coton partout où cela sera possible. L'assemblée était présidée par M. Cheetham, membre du parlement. On remarquait, parmi les personnes présentes: MM. Hadfield, membre du parlement; R.-K. Philipps, membre du parlement; Bazlen, Ross, John Pender, E. Ashworth et J. Simpson. Le président, dans quelques observations qu'il a développées, a fait connaître la situation actuelle de la culture du coton et la perspective qu'elle présentait dans les diverses parties du monde, il a démontré la pressante nécessité d'accroître sa production par la suppression de tous les obstacles qu'apporte la législation, et par tous les encouragements possibles. M. Bazley, en proposant la première résolution, a dit qu'aucun bon principe ne se trouvait violé par la formation de cette association. La résolution tend à former une association destinée à encourager, par tous les moyens possibles, la culture du coton dans les colonies anglaises et dans les autres pays, en répan-

dant les renseignements, en propageant l'emploi des machines et en s'efforçant de faire disparaître, autant que possible, les entraves de la législation britannique. L'association sera désignée sous le nom d'*Association pour l'approvisionnement du coton*. M. Grey a appuyé la résolution, qui a été soutenue par M. Ross, au nom de l'association commerciale, et par M. Hadfield, membre du parlement. La séance a ensuite été levée. — Havas.

— Nous trouvons dans le *Morning-Herald* les statistiques et les réflexions suivantes au sujet du télégraphe électrique transatlantique :

« L'immense quantité de matériaux employés pour la fabrication du câble gigantesque destiné au télégraphe de l'Océan atlantique, étonnerait les personnes qui ne sont pas au courant de l'importance de l'entreprise. La réunion de cinq torons de bitord, employés pour recouvrir le fil enveloppé de gutta-percha, aura une longueur de près de 40,000 milles, c'est-à-dire qu'il suffirait à entourer une fois et demie la circonférence du globe terrestre. Le fil de cuivre qui servira de conducteur, aura près de 20,000 milles, tandis que le fil mince en fer, qui sera employé à former l'enveloppe extérieure, pourrait faire soixante-dix fois le tour du globe, ou pourrait aller de la terre à la lune et en revenir, puisqu'il a de 400,000 à 500,000 milles de longueur. Si ce projet réussit, ce sera pour notre époque le plus grand triomphe de l'art de l'ingénieur; nous pourrions alors nous attendre à voir le globe traversé dans toutes les directions par des lignes conductrices jusqu'ici inconnues, servant à faire communiquer instantanément jusque dans les parties les plus éloignées. »

— On lit dans le *New-York-Herald* :

« Une lettre adressée, le 23 mars, de Fort-Dodge, Iowa, à un habitant de Pittsburg, porte qu'un établissement, composé de vingt familles, et situé aux sources de la rivière des Moines, a été attaqué par les Indiens, et qu'il est à supposer que tous les colons ont été massacrés. Deux habitations seulement ont été visitées par les personnes qui ont apporté cette triste nouvelle; on y a trouvé quatorze cadavres; les uns portaient des blessures d'armes à feu, et d'autres avaient été assommés par des massues. Il est à craindre que toutes les personnes composant la colonie n'aient été massacrées ou emmenées en captivité. Un meeting avait été convoqué le 22 mars à Pittsburg; il y avait été décidé qu'on organiserait une compagnie de volontaires pour tirer vengeance des Indiens et délivrer les blancs qui pourraient se trouver captifs chez eux. »

— Le maréchal Rendon, dont nous avons annoncé l'arrivée à Marseille, ne s'est pas rendu à Toulon comme on l'avait annoncé. Le gouverneur général est reparti lundi pour Alger, à bord du bâtiment à vapeur de l'Etat, accompagné d'un de ses aides-de-camp, fils du prince Bibesco, ancien hospodar de Valachie.

— Nous avons annoncé la perte de l'avis *L'Epervier*. Voici les détails que donne le *Moniteur* sur ce regrettable évènement.

« L'avis à vapeur en fer, de la marine impériale, *L'Epervier*, expédié de Brest le 10 avril pour se rendre momentanément dans l'Adour, à la disposi-

tion de la chambre de commerce de Bayonne, a essuyé dans la traversée un coup de vent violent pendant lequel une voie d'eau s'est déclarée à bord. L'eau gagna toujours, malgré les efforts réunis de l'équipage pour affranchir les pompes, le lieutenant de vaisseau Labado, capitaine du bâtiment, s'est vu dans la dure nécessité de faire côte sur le cap Breton, afin de sauver son équipage.

« *L'Epervier* est actuellement échoué et complètement eusablé sur la barre du cap Breton; mais tout le personnel embarqué a pu heureusement gagner la terre, où il a été l'objet du plus bienveillant accueil de la part de la bonne population maritime de cette localité.

« Les dispositions sont prises pour sauver tout ce qu'on pourra du matériel de cet avis. »

— Une lettre particulière de Londres du 20 nous donne l'état des forces anglaises destinées à opérer en Chine tel qu'il vient d'être définitivement arrêté par le gouvernement britannique.

Les troupes expéditionnaires formeront une division composée de deux brigades. Chaque brigade comprendra trois régiments au lieu de deux, qui est le nombre réglementaire. Ce système a été admis pour la simplification du commandement.

La première brigade, composée du 5<sup>e</sup> régiment de fusiliers, des 59<sup>e</sup> et 82<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, sera commandée par le major général sir Robert Garrett.

La seconde brigade, composée du 23<sup>e</sup> régiment de fusiliers, des 90<sup>e</sup> et 93<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, sera commandée par le major général Van Staubereze.

En outre de ces régiments, il sera adjoint au corps expéditionnaires deux bataillons de soldats de marine donnant un effectif de 1,000 hommes; quatre compagnies d'artillerie de marine; une compagnie du génie et un service de santé comprenant un personnel de 200 hommes. Toutes ces troupes formeront un ensemble d'environ 15,000 hommes.

Elles sont placées sous le commandement en chef du lieutenant-général lord Asburnham. Le colonel Packenham, qui a fait la campagne de Crimée, remplira les fonctions d'adjutant-général. Le gouvernement anglais a choisi pour cette expédition ses meilleures troupes.

— Pendant les derniers orages, qui ont fait malheureusement des victimes sur plusieurs points, une femme de Sart-Risbart, en Belgique, revenait des champs, tenant une bêche sur l'épaule. La foudre a été attirée par le fer de la bêche, et la malheureuse a été frappée. Un enfant qui l'accompagnait n'a pas été blessé.

— On lit dans la *Correspondance Havas* :

Non-seulement en Russie, mais aussi dans le royaume de Pologne, il existe une terreur panique parmi tous ceux qui ont pris part aux fournitures de l'armée. Il paraît, en effet, que les tromperies et les détournements ont eu lieu dans des proportions incroyables, et qu'on en a déjà la preuve pour quelques millions de roubles. La volonté bien arrêtée de l'Empereur est de punir tous ces méfaits. Beaucoup de fournisseurs ont déjà envoyé leurs valeurs mobilières à l'étranger et sont en route eux-mêmes pour l'Amérique.

de cette manière que je connais mon Sénégal.

— Et les gris-gris, demanda mon oncle?

— Voyez-vous, M. Lefranc, il y a des gris-gris au Sénégal, c'est vrai. On en parle et j'en ai assez vu. Mais il y en a sous différents noms dans quasiment tous les pays sauvages. Parlez-moi d'être chrétien et de se moquer de ces bêtises-là... Ces tas de nègres ont dans l'idée qu'il n'y a plus de danger avec une provision de ces gris-gris, que leur vendent des marabouts, leurs curés comme qui dirait, mais des faux curés, qui ne croient ni à Dieu ni à rien, hormis peut-être à Mahomet, un autre flibustier! Donc il y a des gris-gris contre les balles de fusil, contre les coups de sabre, contre l'eau, le feu, les serpents, les caïmans et le reste. Les marabouts leur vendent, pour du mil ou de la guinée (1), des morceaux de papier, de basane, de parchemin, n'importe quoi, avec un peu d'écriture en zig-zag par-dessus. Moyennant ça, les autres n'ont plus peur de rien; ils s'en vont cranes comme un manche à balai, pire qu'Artaban; c'est leur courage à eux. Sans gris-gris, ils ont peur de tout; avec des gris-gris, ils vont se jeter sur cinquante mille baïonnettes sans ce qui s'appelle cligner de l'œil. — « Voilà l'agrément d'être superstitieux! » disait maître Brinde-Zingue. — Un jour, un troupière de la garnison était à causer gris-gris avec un de ces mauricauds: il se fêchait d'eux comme de juste. L'autre lui dit: — « J'ai

(1) Toile bleue.

gris-gris contre sabre; tu n'as qu'à frapper moi, sang pas couler. » Moi, je n'aurais pas tapé; mais le troupière avait bu. Il tire son sabre: — « Une fois, deux fois, dit-il, veux-tu? » Le mauricaud répond: — « Va! va! de toute ta force: toi pas faire mal à moi. » — « Allons! » répond le troupière. Mais, quoiqu'il eût du vin de palme dans la tête, il ne tapa que tout doucement, assez pour lui faire une entaille au bras, large d'un pouce; — « Gris-gris mauvais! » dit le mauricaud. — Et il s'en alla en réclamer un autre en place au marabout. — Voilà le Sénégal M. Lefranc.

Thomas Coquille, sans chercher de transition, parla de l'Inde, où le capitaine Pompillan avait fait tous ses derniers voyages.

Nous le fimes disserte sur les quatre parties du monde; et, avec une inaltérable patience, il répondait naïvement à nos naïves questions d'enfant.

Enfin, maître Brinde-Zingue et le capitaine Pompillan étant arrivés, la cérémonie du mariage de Thomas Coquille fut célébrée en grande pompe à l'église Saint-Jacques, où, suivant les conseils de mon oncle, des messes des morts furent dites pour le repos des âmes du père, de la mère et de la marraine de notre bon matelot. L'honnête marguillier ne fut pas non plus oublié: Marguerite et Thomas lui devaient son bonheur, et prièrent pour lui avec la plus profonde reconnaissance.

La noce de Thomas Coquille fut gaie. Maître Brinde-

Zingue, le sage de la graisse, y prouva qu'un vieux navigateur n'est pas dénué d'entrain. Faisan-d'Or était au comble de la joie.

Huit jours après, la diligence de Bordeaux emmenait, à nos grands regrets, notre bonne et son mari, et les deux vétérans de terre et de mer.

Le capitaine Pompillan continua sa route, et à son retour de Paris, il repassa encore chez mon oncle.

Après un ou deux mois de terre, nos marins reprirent la route des Indes.

Marguerite en pleura bien fort; mais Faisan-d'Or la consola en lui prédisant que Thomas Coquille reviendrait de Calcutta plus aimable que jamais.

La prédiction du vétéran se réalisa de point en point; car, à son retour, Marguerite était mère d'un petit garçon, qui fut appelé Hilarion Coquille; et cette naissance resserra encore les liens qui unissaient notre bonne à l'ami de Faisan-d'Or et au matelot de maître Brinde-Zingue.

Nous craignons d'attrister nos lecteurs en leur donnant des nouvelles de tous nos personnages; mais au moins pouvons-nous dire que Thomas Coquille, aujourd'hui retraité, vit exemplairement, avec Marguerite, l'une des plus estimables hôtes du quai de Bordeaux, mère de trois marins recommandables, et entre autres de maître Hilarion Coquille, présentement embarqué comme tel sur le vaisseau le *Magnifique*.

(Bulletin des gens de lettres.) G. de la LANDELLE.

**CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.**

Par décret impérial du 18 de ce mois, M. l'abbé Massonneau, curé de Longué, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Pendant les dernières inondations, dit le *Moniteur*, M. Massonneau a donné l'exemple du courage le plus énergique et de la charité la plus dévouée.

M. le docteur Villars vient de mourir à Besançon. Il avait été successivement chirurgien en chef de l'hôpital d'Alexandrie, chirurgien en chef des écoles militaires de Saint-Cyr et de Saumur, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Besançon. M. le docteur Villars était âgé de 83 ans.

**PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.**

Le Préfet du département de Maine-et-Loire, commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur;

Prévient les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le samedi 16 mai prochain, en conseil de Préfecture, à Angers, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux à faire pour la construction de la route départementale, n° 14, de Saumur à la Varenne, partie comprise entre la sortie du bourg de Chenehutte-les-Tuffeaux et les chemins des Loges, sur une longueur de 1,561 mètres.

Cette adjudication aura lieu au rabais et sur soumissions cachetées.

*Evaluation des ouvrages.*

Terrassements en déblais.....	10,996 f. 70
Matériaux pour chaussées, banquettes et cassis.....	10,636 20
Ouvrages d'art (construction de cinq aqueducs).....	2,775 80
Perrés en tuffeaux.....	8,839 92
Montant des travaux à adjudger.	33,248 62
Somme à valoir pour cylindrage de la chaussée et pour dépenses imprévues.....	3,751 38
Pour chronique locale et faits divers:	P.-M.-E. GODET.

**ETAT CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 avril.**

**NAISSANCES.** — 3 avril, Ernest-Florentin Peigney, à la Croix-Verte; — Pierre Laporte-Raynal, quai de Limoges; — 4, Narcisse Chaillou, rue de Fenet; — Henri-Albert Gabiller, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 6, Marie-Augustine Lafrance, carrefour Dacier; — Eugénie-Margue-

rite Lafrance, carrefour Dacier; — Pierre Chenuau, rue Duncan; — Charles-Victor Bougreau, rue de l'Hôtel-Dieu; — 7, Louise-Joséphine Mercier, Basse-Isle; — 8, Zénaïde-Sophie Guedon, rue royale; — 9, Auguste Souriceau, rue de la Visitation; — 10, Beillouin, à Beaulieu; — Charles-Joseph Gilet, rue Saint-Nicolas; — 13, Paul-Joseph-Louis Lambert, rue de la Visitation; — Adolphe-Emile Launay; — 15, Ernestine Pichot, rue de Fenet.

**MARIAGES.** — 1<sup>er</sup>, — François Reche, vitrier, a épousé Marie-Alexandrine Couvra, domestique, tous deux de Saumur; — 11, Pierre Rousse, boucher, a épousé Marie Verry, domestique, tous deux de Saumur; — 13, Jean-Baptiste-Remy Bodin, avoué, a épousé Céline Rallet, sans profession, tous deux de Saumur.

**DÉCÈS.** — 1<sup>er</sup>, Didier-Etienne-Hippolyte de Villiers du Terrage, ancien inspecteur des douanes, 72 ans, rue d'Orléans; — 4, Jean Bourreau, marinier, au Haras; — 5, Marie Fresneau, 13 ans, à l'Hôpital; — 6, Marie-Sophie Bonneau, propriétaire, 80 ans, veuve Cosse, rue de la Fidélité; — 7, Anne Froger, 60 ans, femme Esnault, rue du Roi-René; — Jean Goyon, journaliste, 80 ans, à l'Hôpital; — 10, Anne Brard, journalière, 41 ans, femme Barrier, à l'Hôpital; — 11, Louis-Auguste Boffet, cavalier de remonte, 21 ans, célibataire, à l'Hôpital militaire; — Garnier, 1 jour, à l'Hôpital; — 12, Zénaïde Marquet-Desroches, 22 ans, femme Guedon, rue Royale; — 13, Virginie-Armandine Drouault, 3 mois, rue de Nautilly; — Jeanne Duloquet, journalière, 57 ans, femme Auger, à l'Hôpital; — Anne Fresneau, journalière, 44 ans, femme Raimbault, à l'Hôpital; — Etienne Bonheur, cloutier, 72 ans, à la Providence; — 14, Louise-Joséphine Mercier, 8 jours, rue de la Basse-Isle; — Marie Baudin, 7 ans, rue de la Visitation; — 15, Paul Hurtault, 6 mois, Grand'Rue.

**BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.**

*Du 16 au 23 avril.*

La hausse de la semaine dernière a encore été une déception pour les acheteurs. Sous l'influence des nouvelles financières du marché de Londres, qui sont déplorables, la Bourse s'est affaïssée; la rente a rétrogradé d'abord à 70 francs, et ce cours une fois perdu, elle est tombée rapidement à 69 50. L'absence de résistance de la part des capitalistes a laissé libre carrière à la baisse, et toutes les valeurs ont suivi le mouvement rétrograde de la rente.

Les idées de hausse n'ont cependant pas perdu tout leur empire sur les esprits; loin de là, chacun voit, dans un avenir prochain, une amélioration sérieuse du prix de la rente, et toutes les circonstances concourent à

faire considérer ce résultat comme infaillible. Le retard que les tendances ascensionnelles du marché éprouvent à se manifester, provient aussi en grande partie de l'incertitude qui règne sur la mesure qui sera adoptée en ce qui concerne l'augmentation du capital de la Banque.

La solution de cette importante question est attendue avec une vive impatience, et l'on conçoit aisément que les conséquences qu'elle peut avoir sur l'avenir de notre marché inspirent une grande réserve aux spéculateurs.

Il n'est pas probable que cet état d'engourdissement cesse avant la liquidation. La haute banque semble toujours rester en dehors de tout mouvement sérieux, et l'on ne peut guère compter, pour favoriser la reprise, que sur les ventes de primes faites pendant tout le mois à de faibles écarts, et qu'une hausse légère menacerait facilement.

La probabilité d'une pareille émission d'actions de la Banque a fait rechercher les titres actuels à 4,440 et 4,430 fr.

Les chemins de fer ont eu une liquidation satisfaisante, grâce à la modération du taux des reports. Mais depuis lors, entraînés par l'influence de la rente, toutes les actions ont fléchi plus ou moins.

L'Orléans a conservé relativement une assez bonne tenue. On s'accorde à considérer le prix actuel de ce chemin comme très-avantageux, eu égard à son revenu.

Le Lyon et la Méditerranée éprouvent un temps d'arrêt dans leur mouvement ascensionnel. Ce dernier chemin a fléchi un instant jusqu'à 2,105, mais les demandes sont promptement revenues à ce cours, et la rareté des actions a rendu la reprise très-vive sur cette valeur.

L'Est, le Nord, le Midi, le Grand-Central sont calmes; l'Ouest et les chemins Autrichiens, sont offerts; le premier à cause de l'exiguïté de son dividende, le second à cause d'une nouvelle diminution de recettes.

La Caisse générale des chemins de fer s'est négociée activement à 540 et 545. Les actions des chemins de fer Romains, très-recherchées depuis quelques jours, ont monté à 530. La compagnie Franco-Américaine est demandée à 500 fr., à cause de la solution prochaine de la question des paquebots transatlantiques. La Caisse d'es-compte Prost s'est relevée à 500 et 505 fr. Les Omnibus de Londres donnent lieu à des affaires suivies, de 105 75 à 105. La Caisse centrale de l'Industrie est ferme à 462 50, et l'Union financière à 300 fr.

On parle de l'ouverture de la souscription aux actions de la Société centrale des Manufactures de France, qui a pour but de faciliter toutes les entreprises ayant pour objet une diminution de taxe sur le prix du pain.

A. DUPORT.  
(Correspondance générale de l'Industrie).

**BOURSE DU 23 AVRIL.**

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 69 50  
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 92.

**BOURSE DU 24 AVRIL.**

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 45.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 91 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION,

Sur conversion de saisie immobilière,

**D'UNE MAISON**

**ET SES DÉPENDANCES**

Situées à Fontevault, route de Saumur à Loudun, Grande-Rue, exploitée, pour la majeure partie, par le sieur Nicolas Loiseau et ses enfants, et habitée, quant au surplus, par le sieur Delhumeau.

Cette maison, en raison de sa composition et de sa distribution, sera divisée et vendue en trois lots distincts, qui sont plus bas désignés.

L'adjudication aura lieu le dimanche 17 mai 1857, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> HUDAULT, notaire à Fontevault, et par le ministère dudit M<sup>e</sup> HUDAULT et de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement du Tribunal civil de première instance séant à Saumur, rendu le 14 mars 1857, enregistré et signifié, lequel a ordonné la conversion de ladite vente;

A la requête de M. Auguste Guédon-Marquet, négociant, demeurant à Saumur, créancier saisissant, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre le sieur Nicolas Loiseau, ancien marchand à Fontevault, actuellement menuisier, demeurant aux Trois-Moutiers, arrondissement de

Loudun, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Coulbault, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DE LA MAISON AVEC SA DIVISION EN TROIS LOTS.

Une maison, située à Fontevault, Grande-Rue, appartenant à Nicolas Loiseau, menuisier, et à Joséphine Vigneau, sa femme, demeurant ensemble ci-devant à Fontevault, et actuellement aux Trois-Moutiers.

Cette maison se compose de trois corps de bâtiments, et sera vendue, divisée de la manière suivante, en trois lots.

1<sup>er</sup> Lot. Une chambre basse à cheminée, ouverte sur la rue, servant de boutique, joignant au levant et au nord un corridor commun avec Joseph Lemesle et Vigneau-Roy, au midi la Grande-Rue, au couchant et par le dessus Joseph Lemesle;

Une cuisine et deux cabinets, au rez-de-chaussée, éclairés par une porte et une croisée, ouvertes sur la cour commune ci-après mentionnée, joignant le tout au nord la cour commune et Vigneau-Roy, au couchant Charles Bonin, au midi le corridor commun et Joseph Lemesle, au levant et par le dessus ce dernier;

Une portion de place à fumier, joignant au nord Vigneau-Roy, au levant Louis Guillon, au midi Joseph Lemesle, et au couchant la cour commune;

Une cave voûtée, exploitée par une allée commune avec Joseph Lemesle, régnant sous une boulangerie appartenant à ce dernier;

Un petit cabinet, une chambre froide au-dessus, un escalier en bois servant à l'exploitation de cette chambre, le tout joignant au couchant la

cour commune sur laquelle ouvrent la porte du cabinet, celle de l'escalier et une croisée de la chambre haute, au levant Louis Guillon, au midi Joseph Lemesle, et au nord le 2<sup>e</sup> lot;

Deux carrés de jardin, contenant ensemble environ deux ares, joignant au nord le Grand-Clos, au midi Vigneau-Roy, au couchant l'allée commune qui sert à l'exploitation du jardin, et au levant Louis Guillon;

La communauté à la cour sise au milieu des bâtiments, à la grande-porte de la cour, au corridor, à la porte du jardin, au puits, aux lieux d'aisances, à la citerne et à l'allée du jardin, avec Joseph Lemesle, Vigneau-Roy et Jules Halbert;

Et la communauté, au temps des vendanges seulement, au pressoir à casse-cou, qui se trouve dans un cellier appartenant à Joseph Lemesle.

Ce lot mis à prix à douze cents francs.  
2<sup>e</sup> Lot. Une chambre basse à cheminée, un cabinet à côté, une chambre haute aussi à cheminée régnant seulement sur la chambre basse, un hangard à côté, où se trouve un escalier en bois servant à l'exploitation de la chambre haute et du grenier ci-après, un grenier couvert en ardoises, régnant sur le bûcher qui sera compris au 3<sup>e</sup> lot, une portion de cave voûtée, sise sous le hangard, exploitée par un escalier en pierre, celle du côté du midi;

Un carré de jardin, contenant environ 1 are 37 centiares, le tout formant un ensemble situé au fond de la cour, à main droite, joignant du levant Louis Guillon et le bûcher compris au 3<sup>e</sup> lot, au midi le 1<sup>er</sup> lot, au couchant

la cour et l'allée du jardin communes, et au nord Vigneau-Roy;

La communauté à la cour, à la grande porte de ladite cour, à une portion du corridor, au puits, aux lieux d'aisances, à la porte du jardin, à la citerne et à l'allée du jardin, jusqu'à cette citerne seulement.

Ce lot mis à prix à six cents francs.

3<sup>e</sup> Lot. Et deux chambres basses à cheminée, un grand grenier carrelé, couvert en ardoises, régnant au-dessus de ces chambres, exploité par un escalier en bois établi entre les deux chambres;

Un carré de jardin, au nord de ce bâtiment, contenant environ 1 are 37 centiares, le tout se tenant, situé au fond de la cour, à main gauche, joignant au levant la cour et l'allée du jardin communes, au midi Vigneau-Roy et la cour commune, au couchant Charles Bonin, et au nord Vigneau-Roy;

Une portion de la cave voûtée, sise sous le hangard du 2<sup>e</sup> lot, celle du côté du nord;

Un bûcher au levant du hangard du 2<sup>e</sup> lot, joignant au levant Louis Guillon;

Avec observation que l'acquéreur du 3<sup>e</sup> lot aura communauté avec celui du 2<sup>e</sup> lot au passage de largeur de deux mètres, qui se trouve au nord du hangard dudit 2<sup>e</sup> lot, pour l'exploitation de son bûcher, et de sa portion de cave, dont l'allée sera aussi commune;

La communauté à la cour, à la grande porte de ladite cour, à une portion du corridor, au puits, aux lieux d'aisances, à la porte du jardin, à la citerne et à l'allée dudit jardin, seulement jusqu'à cette citerne.

Ce lot mis à prix à sept cents francs. Les biens sus-désignés ont été saisis à la requête de M. Guédon-Marquet, sus-nommé, contre le sieur Nicolas Loiseau, aussi sus-nommé, par procès-verbal de M. Simon, huissier à Saumur, en date du 11 février 1857, dénoncé audit Loiseau, par exploit du ministère de M. Druet, huissier aux Trois-Moutiers, en date du 14 du même mois de février, le tout visé et enregistré conformément à la loi, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le 23 février 1857.

S'adresser, pour prendre communication du cahier de charges, à M. HUDAULT, notaire à Fontevault, en l'étude duquel il est déposé.

Et, pour avoir des renseignements, soit audit M. HUDAULT, soit à M. CHASLE, notaire à Saumur, soit enfin à M. CHEDEAU, avoué à Saumur.

A Saumur, le 25 avril 1857.  
(240) CHEDEAU.

Etude de M. Armand SIMON, huissier-audiencier à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

Par autorité de Justice.

On fait savoir que le dimanche 26 avril 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé par le ministère de M. Armand SIMON, huissier-audiencier à Saumur, à Fontevault, au domicile du sieur BRIOM, cafetier, à la vente aux enchères et au comptant de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : un très-beau billard en acajou, tables avec dessus de marbre, chaises, liqueurs, meubles meublants, et différents autres bons objets. On paiera comptant. (241)

Etude de MAURICEAU, huissier à Saumur.

### VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche 26 avril 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera, par le ministère de MAURICEAU, huissier à Saumur, procédé à la vente des meubles dépendant de la succession de M. BULLEAU, décédé à Bagnoux.

Lesquels meubles consistent en : lits complets, draps, serviettes, linge de corps, batterie de cuisine, ustensiles aratoires, vin, bouteilles vides, etc.

On paiera comptant, et 5 p. %.

Etude de M. LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

1° La MAISON qu'occupait M<sup>me</sup> veuve Cosse, située à Saumur, rue de la Fidélité, consistant en plusieurs appartements au rez-de-chaussée, au premier et au second étage, vastes magasins, cour et jardin; cette maison joint M. Couscher et M. Riom;

2° Deux MAISONS se tenant, situées à Saumur, rue Brault, joignant d'un côté M. Riom, d'autre côté M. Dorizon.

S'adresser à M. BERNARD-COSSE, propriétaire à Saumur, et audit M. LEROUX. (243)

### A CÉDER

Présentement,

Un HOTEL fort bien achalandé, Situé près Saumur. S'adresser au Bureau du Journal.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M<sup>me</sup> LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

Etude de M. DUTERME, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication

En l'étude et par le ministère de M. DUTERME, notaire à Saumur, Le dimanche 17 mai 1857, à l'heure de midi,

Les BIENS ci-près, appartenant à M. PIAU, garde-barière à Pavigne, près Saumur;

1° Une MAISON, située à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, occupée par M. Talignau, forgeron;

2° Une autre MAISON, située au même lieu, actuellement occupée par M. Lafoix, cordier;

3° Deux autres MAISONS, se joignant, situées rue de Fenet, n° 177 et 179.

S'adresser, pour avoir tous renseignements, audit sieur PIAU, ou à M. DUTERME. (244)

### A VENDRE

Présentement,

Un JARDIN, rue de la Reine-de-Sicile.

S'adresser à M. LE BLAYE. (147)

Etude de M. COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

### VENTE

PAR LICITATION,

#### D'UNE MAISON,

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, de la

Propriété de GRENOUILLET, Située commune de Villebernier, et de

DIVERS BIENS IMMEUBLES, Situés communes de Saumur et de Villebernier,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve MORIN-GUILLEMÉ, en son vivant propriétaire à Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 26 avril 1857, en l'étude et par le ministère de M. DUTERME, notaire à Saumur.

Voir, pour le détail des biens, le numéro du 26 mars 1857, et s'adresser, pour les renseignements, soit à M. DUTERME, notaire, soit à M. COULBAULT, avoué à Saumur. (221)

ANNUAIRE DES CLERCS DE NOTAIRE suivi des Règles de droit et des Commandements de la Basoche. 1 volume de 300 pages. Prix : 2 francs. En vente chez MARY-DUPUIS, librairie à Noyon (Oise.) — (Adresser un mandat de poste pour recevoir franco par cette voie.)

## AUX FABRIQUES DE FRANCE

Rue Saint-Jean, 6 et 8 à Saumur,

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES ROUENNERIES, etc.

TOILES DE TOUTES FABRIQUES.

NOTA. — On demande un APPRENTI. (237)

### OUVERTURE DU PACAGE AU VERT,

Dans la prairie Ponneau,

LE DIMANCHE 3 MAI 1857.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, dont l'herbe est reconnue de qualité supérieure, sont priées, pour éviter toute erreur, de s'adresser directement ou à M. MILSONNEAU, rue Royale, ou à M. Paul GRELLET, au restaurant de la gare du chemin de fer.

Prix : 20 francs 60 centimes pour un mois.

On paiera comptant. (238)

### A VENDRE OU A LOUER, UNE MAISON

Située à Saumur, sur le Quai,

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve Godin, et actuellement occupée en partie par M. Boutault, boulanger.

S'adresser, pour traiter et avoir tous renseignements, à M. DUTERME, notaire à Saumur. (222)

### A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

GRANDE ET BELLE

MAISON DE COMMERCE,

Sise à Saumur, rue Royale, n° 20.

Cette maison, occupée actuellement par MM. Martin frères, anciennement maison Gallé fils, par sa disposition intérieure, est propre à tout genre de commerce.

Vastes magasins (22 mètres de longueur);

Caves sous toute l'étendue des magasins et à l'abri des plus hautes crues; Cour, remise, écurie, greniers.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GALLÉ, propriétaire à Saumur, rue Royale, n° 20.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

### FONDS A PLACER SUR HYPOTHÈQUES.

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.

S'adresser audit notaire. (670)

Etude de M. CHASLE, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Une PORTION DE MAISON, sise à Saumur, Port-Cigogne,

Cour, Jardin, Ecurie, Remise.

S'adresser à M<sup>me</sup> ALLAIN, demeurant dans la maison,

Et à M. CHASLE, notaire à Saumur.

### MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Avec cour, remise et jardin, située dans la Basse-Isle, occupée par M. Vaintras.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

### DÉBALLAGE PARISIEN

Hôtel de la Promenade, à Saumur,

POUR 2 JOURS.

6.000 morceaux de musique, au grand rabais de 60, 65, 70 et 75 p. % de remise.

Instruments en cuivre, à cordes et à vent, en tous genres.

Les amateurs de belle lutherie sont invités à visiter la plus belle collection de violons des grands maîtres, qui voyage en France. (245)

### HOSPICES D'ANGERS.

Etude de M. NEVEU, notaire à Angers, rue Haute-du-Figuiier, 3.

### A VENDRE

Par adjudication,

Le samedi 2 mai 1857, à midi, en l'hôtel de l'Administration des Hospices, sis à Angers parvis Saint-Maurice, CINQ BELLES MÉTAIRIES

Nommées la Lasserie, Diolet, la Tousche, la Morthe et la Douve, situées communes de Faveraye, Chavagnes, Thonarcé, arrondissement d'Angers et Martigné-Briand, arrondissement de Saumur.

La contenance totale de ces métairies présente une superficie de 201 hectares 68 ares 10 centiares, et se divise ainsi qu'il suit :

1° Méairie de la Lasserie, exploitée par le sieur Asseray	47	h.	36	a.	30	c.
2° Méairie de Diolet, exploitée par le sieur Proust	52	14	20			
3° Méairie de la Tousche, exploitée par le s <sup>r</sup> Mesnard	30	51	40			
4° Méairie de la Morthe, exploitée par le sieur Martin	37	87	70			
5° Méairie de la Douve, exploitée par le s <sup>r</sup> Tesnier	33	78	50			

Total égal..... 201 h. 68 a. 10 c.

S'adresser, pour visiter ces biens, aux fermiers qui les exploitent, et, pour les renseignements, soit audit M. NEVEU, notaire, dépositaire des plans de ces propriétés, soit au Secrétaire des Hospices, sis à Angers, parvis Saint-Maurice. (146)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une petite MAISON, quai de Limoges. S'adresser à M. BUCAILLE. (235)

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine, APPARTEMENT COMPLET, Au 1<sup>er</sup> étage, rue d'Orléans, n° 99. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LECHAT.

### DEUX MAISONS

A LOUER PRÉSENTEMENT

Où pour la Saint-Jean, L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie. S'adresser à M. JUHAULT, rue d'Orléans. (199)

### A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON, sise rue Cour-Couronne, n° 12 bis.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. LEGUIN, plâtrier, ou à M. LEROUX, notaire à Saumur.

### A LOUER

Une MAISON, rue des Payens, 3. S'adresser à M. LECOY. (190)

Saumur, P. GODET, imprimeur.